

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Il y a lieu de revenir en arrière et de voir ce qui s'est passé le 6 décembre, lorsque mon honorable ami de Saint-Jean-Est a saisi la Chambre de cette affaire. D'après la page 3587 du Hansard, la question était celle-ci:

Le leader pourrait-il dire à la Chambre ce qui en est de la résolution adoptée par le comité, au sujet de la décision de la Commission des transports du Canada autorisant le National-Canadien à abandonner son service voyageurs à Terre-Neuve, décision qui ne figurait pas au premier rapport du comité, que j'ai mentionné dans ma première question?

La réponse du président du Conseil privé est des plus révélatrices:

Je n'ai pas étudié les faits, mais on m'informe que le vœu a été adopté à l'encontre du Règlement.

**Des voix:** Honte!

• (3.10 p.m.)

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je puis comprendre que l'honorable représentant se soit emporté il y a un instant, car, après tout, la conscience a ses sursauts même chez les ministres.

Autrement dit, monsieur, le ministre admet qu'une résolution a été adoptée et il s'efforce de dissimuler la regrettable maladie d'un président de comité. Il a pris sur lui, en répondant à la Chambre, d'admettre que la résolution avait été adoptée mais a ajouté qu'on l'a averti qu'elle était illégale. Monsieur, si ce n'est pas là un privilège du Parlement, autant fermer boutique. (*Applaudissements*)

Le gouvernement passe d'une attitude à l'autre et ne cesse de fouler aux pieds les droits de la Chambre. «Soyons efficaces, dit-il, et adoptons un système élargi de comités.» Je suis de ceux qui n'ont jamais été favorables à cette manière de voir. A mon avis, ce système est celui du Congrès américain et il ne donnera pas de bons résultats dans notre régime de gouvernement.

Or, maintenant nous allons avoir des comités. C'est cela l'essence même du changement apporté au Règlement, mais avant que la Chambre soit saisie de la question, voici déjà une altération, quelle qu'en soit la raison, que le ministre a clairement définie lorsqu'il l'a déclarée irrégulière. A-t-il le droit d'agir comme une juridiction d'appel au mépris d'un comité de la Chambre? (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, s'il ne s'agit pas d'une question de privilège, nous pourrions tout aussi bien mettre fin aux comités car, chaque fois que le gouvernement se trouve en défaut

ou que ses membres sont absents et qu'il perd une résolution, il peut dire: «Ce n'était pas légal; c'était contraire à la loi». C'est la répétition de ce qui s'est passé en février 1967, lorsque le gouvernement a été défait et a déclaré: «Nous ne sommes pas défaits. Nous allons encore vous donner l'occasion de dire que nous sommes bien là». Et cette occasion s'est présentée.

C'est un déni des droits de chaque député et je suis surpris de voir qu'aucun membre du gouvernement ne se lève et ne convienne de la nécessité de cette enquête. Sans aucun doute, des visages vont rougir si elle a lieu, car le ministre qui vient de parler a admis devant la Chambre que la résolution a été adoptée. Il n'y a pas de doute là-dessus. Elle a été adoptée. Monsieur, nous devons compter sur vous pour protéger nos droits qui, jour après jour, sont foulés aux pieds. (*Applaudissements*)

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Le ministre a déjà participé au débat.

**Une voix:** Il veut violer un autre article du Règlement.

**M. l'Orateur:** Il ne peut prendre la parole une deuxième fois, sauf du consentement de la Chambre...

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A moins qu'il n'invoque le Règlement ou ne soulève la question de privilège.

**L'hon. M. Macdonald:** Eh bien, monsieur l'Orateur, ce qui est regrettable, c'est que le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) pendant...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre connaît le Règlement. Il ne peut reprendre la parole qu'avec l'assentiment de la Chambre ou que s'il veut invoquer le Règlement ou soulever la question de privilège, et je n'ai rien entendu en ce sens.

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement signaler—ce pourquoi je demande le privilège de reprendre la parole—que mes remarques ont été mal interprétées par le très honorable représentant. (*Exclamations*)

Comme le très honorable député de Prince Albert l'a signalé, j'avais bien précisé cette